



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 21547

### Texte de la question

M. Kofi Yamgnane attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la place occupée par le français dans les échanges Internet. Une enquête menée récemment par l'Union latine, qui regroupe trente-quatre Etats ayant pour langues officielles le français, l'espagnol, le portugais, l'italien ou le roumain, fait ressortir qu'avec 2,81 % de place sur le net, notre langue devance ses voisines. En effet, l'espagnol avec 2,53 %, le portugais avec 0,82 %, l'italien et ses 1,5 %, le roumain à 0,15 %, sont dépassés. Cependant, les langues latines ne peuvent être comparées avec l'anglais fort de 75 % des textes sur le Web et de ses 80 % d'utilisation dans les forums de discussion, ni même à l'allemand ou au japonais qui représentent environ 4 % chacun. Cette enquête traduit cette hégémonie en termes de notoriété des personnages historiques, puisque les trente premiers « grands hommes » sont tous anglo-saxons. Compte tenu de l'importance croissante que prendront ces modes de communication dans les années à venir, il lui demande donc de bien vouloir faire connaître aux parlementaires les dispositions prises en la matière pour améliorer la place du français dans ce type d'échanges et améliorer, de la sorte, les possibilités futures de voir notre langue, notre culture et notre économie tenir un rôle important à l'échelle mondiale.

### Texte de la réponse

Le retard que connaissait la France dans le développement de l'Internet explique en partie qu'encore aujourd'hui il n'y ait pas suffisamment de contenus français en français sur l'Internet. Depuis un an, le programme d'action gouvernemental : « préparer l'entrée de la France dans la société de l'information » lancé par le Premier ministre, a permis d'accroître sensiblement la présence de contenus et de services en français sur l'Internet, notamment pour ce qui concerne la mise à disposition sous format numérique des informations nécessaires à l'exercice de la citoyenneté, des contenus éducatifs et scientifiques et du patrimoine culturel. Ainsi, parmi les sites Internet mis à disposition par les pouvoirs publics, le site Légifrance donne accès au Journal officiel, aux principaux codes ainsi qu'aux grands textes législatifs. Le site Admifrance offre un guide exhaustif des sites Internet publics et donne accès par téléchargement à l'ensemble des formulaires administratifs établis par le CERFA. Plusieurs dispositifs de soutien ont été mis en place pour la création et la mise à disposition de contenus et de services en français. Tout récemment, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, et Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, ont annoncé conjointement un effort particulier pour les industries de contenus, pour lesquelles le secrétariat d'Etat à l'industrie a mis en place un fonds de soutien de 100 millions de francs. En outre, M. Patrick Bloche, député de Paris, a remis au Premier ministre, le 7 décembre, le rapport que celui-ci lui avait demandé sur « l'utilisation des technologies de l'information, et en particulier de l'Internet, pour renforcer la présence internationale de la France et la francophonie ». Il propose des pistes de développement qui devraient permettre à la France d'inventer ses propres usages de la société de l'information et de jouer, dans l'espace numérique, un rôle conforme à ses valeurs et à ses traditions républicaines. Le rapport de Patrick Bloche propose, d'une part, de renforcer l'offre publique de contenus et de services sur l'Internet pour mettre en oeuvre un Internet public d'intérêt général et, d'autre part, de mener une politique internationale forte sur les nouveaux réseaux pour accroître la présence de la France à l'international. Il

rappelle en particulier le rôle déterminant que doit jouer l'Etat démocratique et souhaite que la France porte le message d'une société de l'information républicaine. A cette fin, il suggère un meilleur suivi des négociations internationales et un exercice plus dynamique du multilatéral francophone ou en faveur des langues latines. Le Gouvernement et en tout premier lieu le ministère de la culture et de la communication étudient les conditions de mise en oeuvre des propositions émises par M. Patrick Bloche.

## Données clés

**Auteur :** [M. Kofi Yamgnane](#)

**Circonscription :** Finistère (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21547

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 novembre 1998, page 6222

**Réponse publiée le :** 18 janvier 1999, page 329